

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 41 du 5 octobre 2017

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

abrogeant l'arrêté du 18 juin 1995 portant création d'une instance consultative paritaire centrale compétente à l'égard des personnels d'enseignement, d'éducation et de direction détachés auprès du ministre de la défense pour servir auprès de la direction de l'enseignement des forces françaises stationnées en Allemagne.

Du 29 août 2017

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ abrogeant l'arrêté du 18 juin 1995 portant création d'une instance consultative paritaire centrale compétente à l'égard des personnels d'enseignement, d'éducation et de direction détachés auprès du ministre de la défense pour servir auprès de la direction de l'enseignement des forces françaises stationnées en Allemagne.

Du 29 août 2017

NOR A R M H 1 7 2 6 2 1 6 A

Texte abrogé :

A compter du 25 septembre 2017 : Arrêté du 18 juin 1995 (BOC, 1995, p. 4488 ; BOEM 250.7.1.3) modifié.

Référence de publication : JO n° 224 du 24 septembre 2017, texte n° 6 ; signalé au BOC n° 41/2017.

JORF n° 224 du 24 septembre 2017, texte n° 6